

NUMÉRO 61 | JUILLET 2024

La Gazette


Saint Jean de Folleville

de Saint Jean



OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Le mardi : 14h-19h

Le jeudi : 10h-12h

Le vendredi : 14h-19h

Du 7 juillet au 31 août, la mairie est fermée les vendredis.

SUR LE WEB



www.saintjeandefolleville.fr



Commune de Saint Jean de Folleville

NOUS CONTACTER : 02 35 39 82 76 - mairie@saintjeandefolleville.fr - 8 rue de l'église 76170 Saint-Jean-de-Folleville



AGENDA

SEPTEMBRE

- **Vendredi 6 septembre**
 - Permanence Que Choisir
 - Concert dans l'église Saint-Jean Baptiste
- **Septembre 7 septembre**
 - Sortie Jeux Paralympiques
- **Samedi 14 septembre**
 - Journée prévention routière
- **Jeudi 19 septembre**
 - Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean
 - Réunion publique : centre bourg
- **Samedi 28 septembre**
 - Concours de boules des Cochonnets des Sources

OCTOBRE

- **Jeudi 3 octobre**
 - Conseil Municipal
- **Vendredi 4 octobre**
 - Permanence Que Choisir
- **Samedi 12 octobre**
 - Concours de boules des Cochonnets des Sources
- **Jeudi 17 octobre**
 - Assemblée générale des Amis de Saint-Jean et goûter
- **Dimanche 20 octobre**
 - Repas des aînés : CCAS
- **Vendredi 25 octobre**
 - Assemblée générale des Cochonnets des Sources

NOVEMBRE

- **Vendredi 8 novembre**
 - Permanence Que Choisir
- **Lundi 11 novembre**
 - Commémoration armistice 1918
- **Jeudi 14 novembre**
 - Conseil Municipal
- **Dimanche 17 novembre**
 - Thé dansant des amis de Saint-Jean
- **Jeudi 21 novembre**
 - Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean
- **Samedi 30 novembre**
 - Assemblée Générale du Kubb Game Follevillais

DÉCEMBRE

- **Samedi 7 décembre**
 - Téléthon
- **Jeudi 19 décembre**
 - Conseil Municipal
 - Jeux et goûter des Amis de Saint-Jean
- **Dimanche 22 décembre**
 - Noël des enfants : CCAS

GAZETTE DE SAINT JEAN N°61 :

Directeur de publication : Patrick PESQUET

Rédaction : Comité de rédaction

Conception et réalisation : Harmonie PARIS et Serge COUSTHAM

Crédits photos : freepik - Commune de Saint-Jean-de-Folleville

Impression : 500 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés.

Un renseignement, une information, une suggestion : mairie@saintjeandefolleville.fr

SOMMAIRE

L'ACTU EN PHOTOS

BUDGET COMUNAL

L'ACTU À SAINT-JEAN

- Projet centre-bourg
- Vitesse côte de Radicatel
- Le marché des producteurs locaux
- Grande Randonnée vers Paris
- Jeux Paralympiques
- Prévention routière
- Concert dans l'église

DOSSIER SPECIAL : ZONE INDUSTRIELLE

- Tereos et Futerro : un partenariat unique
- Air Liquide Normand'hy
- Le projet Eastman
- Transition énergétique : RTE
- En interview : SEVEDE

L'ACTU DU CCAS

- Animation de Pâques
- Les ados en forêt
- Poursuite d'études
- Aide à la mobilité internationale
- Aide BAFA

DU CÔTÉ DE L'AGGLO

DU CÔTÉ DU SIVOSS

- L'école et la cantine
- École Maurice Leblanc

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

- Kubb Game Follevillais
- Cochonnets des sources
- Badminton
- ESI Créadance
- Les amis de Saint-Jean
- L'ESI Foot
- Nez au vent

ON EN PARLE

- Le Clic Mail'âge
- Un peu de civisme
- A 16 ans, pense à te faire recenser

À CHAQUE NOUVEL ENFANT SON ARBRE

FINANCES PUBLIQUES

LES BONS GESTES

C'EST PRATIQUE

JEUX & RÉFLEXION

CRAYONNADE

P. 4

P. 6

P. 8

p. 8

p. 9

p. 9

p. 11

p. 12

p. 13

p. 13

P. 14

p. 15

p. 16

p. 17

p. 18

p. 19

P. 21

p. 21

p. 22

p. 23

p. 23

p. 23

P. 25

P. 26

p. 26

p. 27

P. 29

p. 29

p. 30

p. 30

p. 31

p. 32

p. 33

p. 33

P. 34

p. 34

p. 35

p. 35

P. 36

P. 37

P. 40

P. 41

P. 42

P. 43

L'ÉDITO



Depuis ce mois-ci, les constructeurs de voitures électriques devront intégrer de nouveaux systèmes d'aide à la conduite dans les voitures neuves. Ils visent à accroître la sécurité routière et à diminuer le nombre de victimes sur les routes.

On retrouve parmi ces systèmes, le freinage automatique qui détecte tout seul le risque de collision frontale avec un véhicule ou avec un piéton et actionne automatiquement les freins pour éviter l'accident ou en limiter la gravité. *(cf Que Choisir)*

Au moment où l'actualité électorale bouleverse notre paysage politique français et européen, ne faudrait-il pas équiper nos futurs élus (novices ou plus chevronnés) de ce dispositif automatique de freinage pour éviter des accidents législatifs ou économiques ?

Cette règle automobile n'est pas issue d'une brusque promesse électorale mais bien d'un processus réfléchi et consensuel préparé depuis 2020 et délibéré en 2022.

Le monde économique dans son ensemble a besoin de temps et de stabilité à la fois pour préparer et pour construire de nouveaux modèles.

Les projets bien conduits comme : Air Liquide, Eastman et Futerro en sont, pour notre territoire et notre commune, un exemple flagrant : un long processus de création autour de l'énergie et de l'économie circulaire.

Ils viendront à terme, compenser la « sortie de route Exxonmobil ».

Des freinages brutaux, ou des virages trop serrés dans les règles économiques, environnementales ou fiscales à l'échelle nationale ou européennes pourraient remettre en cause d'autres projets en réflexion ou fragiliser les projets déjà mis en route.

Au delà de la métaphore automobile du moment, l'été amène bon nombre d'entre nous sur la route des vacances familiales ou touristiques. Je vous invite à la rendre plus sûre et plus souriante par une conduite raisonnée et raisonnable.

Bonne route et surtout restez vigilants sur le bon fonctionnement de nos institutions.

« Seuls ceux qui ont la mémoire longue sont capables de penser l'avenir. »

~ Friedrich Nietzsche

*Le Maire
Patrick PESQUET*

L'ACTU EN PHOTOS



1. RD 81

Un nouveau chemin piéton a été créé le long de la RD81. Il permet de marcher en toute sécurité entre la commune de Saint-Jean-de-Folleville et le hameau des Forges de Saint-Nicolas-de-la-Taille. Les travaux ont été financés par la commune et le Département. Ils ont été réalisés en collaboration avec celui-ci. C'était une demande de longue date de nombreux marcheurs et randonneurs.



2. AMÉNAGEMENT RUE DE LA SABLONNIÈRE

Des travaux d'aménagement pour réguler la vitesse de la rue de la sablonnière ont été achevés en début d'année. Trois écluses ont été installées au niveau des habitations. Cette réalisation fait suite à une demande des riverains. Un comptage avec mesure des vitesses des véhicules avait été préalablement mis en place.

Une partie de cette rue est désormais limitée à 30km/h.



3. DÉFENSE INCENDIE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objectif d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services incendie. Il s'agit de poteaux raccordés au réseau d'eau potable sous pression ou de réserves naturelles ou artificielles telles des cuves ou citernes souples. La commune a installé récemment une cuve enterrée côte de Radicatel, une citerne souple rue des sources et une autre citerne souple en cours d'installation sur la grand route. Chaque installation est réalisée avec l'accord du SDIS* qui vient réceptionner la conformité de chaque installation.



* Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours.



4. RENOUELEMENT DE LA CANALISATION D'EAU POTABLE

Depuis le 3 juin, Caux Seine agglo entreprend des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour la rue du Hamel au Coeur. Ces travaux ont pour objectif de limiter une perte d'eau potable et l'impact, sur les habitants, de fuites à répétition dans ce hameau.



5. ESPACE DU VERGER

Vous avez peut-être remarqué les travaux en cours ces derniers temps, mais saviez vous qu'ils annoncent la création d'un magnifique verger au sein de la commune ?

Ce verger sera composé de divers types d'arbres et arbustes fruitiers. Ces fruits seront accessibles à tous, permettant aux habitants de profiter des récoltes et de partager des moments conviviaux autour de la cueillette.



6. CÉRÉMONIE DE LA FÊTE DES MÈRES ET DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le vendredi 7 juin, le Maire, Patrick PESQUET accueillait les nouveaux nés de 2023 et le seul médaillé du travail de l'année.

À l'occasion de la fête des mères, les élus ont offert une rose à toutes les femmes présentes.

Une cérémonie en petit comité qui s'est clôturée par un vin d'honneur.



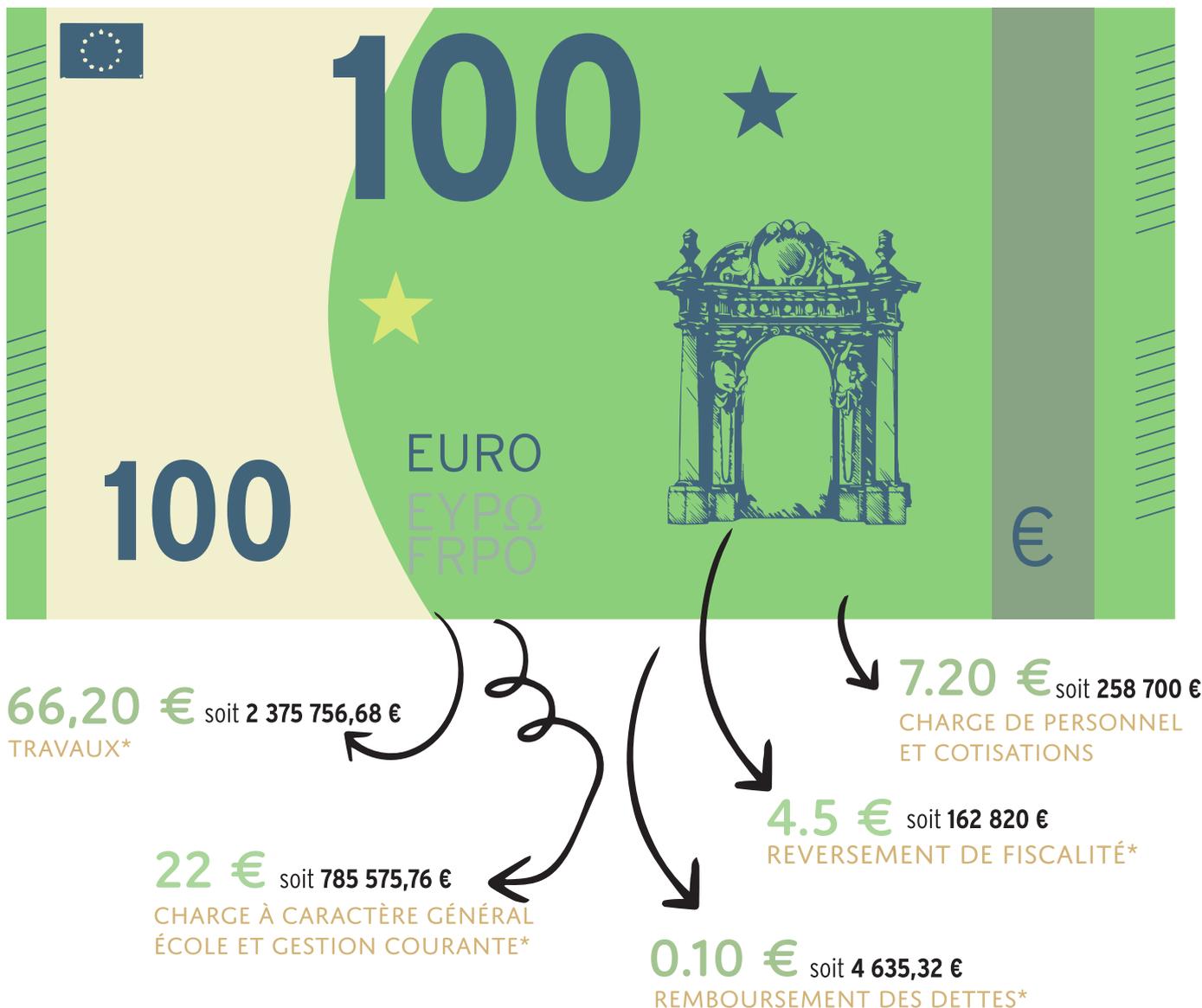
7. CÉRÉMONIE COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Le vendredi 28 juin 2024, le Président du CCAS, Patrick PESQUET, a félicité les futurs collégiens et lycéens de la commune. Un bon d'achat pour des fournitures scolaires leur a été offert. Une calculatrice a été remise aux futurs collégiens.

BUDGET COMMUNAL

Le 28 mars 2024, le conseil Municipal de Saint-Jean-de-Folleville a voté et adopté un budget primitif 2024 de **4 444 583,16 €**. Il est équilibré en dépenses et en recettes avec : **1 750 778,75 €** de budget de fonctionnement et **2 693 804,41 €** de budget d'investissement.

AVEC 100 € PAR AN, LA COMMUNE UTILISE



CHARGE À CARACTÈRE GÉNÉRAL ÉCOLE ET GESTION COURANTE

Ces charges sont liées au bon fonctionnement de la collectivité. Le principal poste est lié à l'entretien des espaces verts et à l'électricité. Concernant l'école, en 2023, la charge rapportée pour un élève de Saint-Jean-de-Folleville était de 3 352,32 € et 218,72 € rapportée à l'habitant.

REVERSEMENT DE FISCALITÉ

Il s'agit du Fonds national de Péréquation des des ressources Intercommunales et Communales instauré par la loi de Finances de 2012. Elle consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune reverse une part de Taxe Foncière et de Taxe d'Aménagement sur la Zone Industrielle de Port-Jérôme II, à Caux Seine agglo (aménagement de cette zone).

REMBOURSEMENT DES DETTES

Cette dépense correspond à un emprunt sans intérêt, de la CAF, pour le financement de la garderie périscolaire.



TRAVAUX

Les études et travaux d'investissement :

Cette part du budget très importante couvre des sujets très divers concernant la vie quotidienne, la sécurité et l'aménagement des espaces et équipements communaux.

Certaines actions ponctuelles sont ou seront exécutées sur cet exercice budgétaire, d'autres sont des actions pluriannuelles prises en compte dans le plan pluriannuel d'investissement.

Les études et travaux liés à la sécurité des biens et des personnes :

- Cheminement piéton le long de la RD 81 : il est opérationnel et permet ainsi de relier le centre-bourg avec la rue de la sablonnière en toute sécurité.

Les espaces et équipements communaux :

- **Le verger partagé** : sa réalisation est en cours. On devine déjà ce que sera cette percée verte agrémentée d'une pergola qui deviendra un lieu de promenade et de dégustation de fruits. Le parking en entrée apportera de la fluidité dans la rue. Le budget de 225 000 € comprenant la réserve incendie avec près de 50 000€ d'aides ou de récupération de TVA.

- **Réhabilitation des terrains pétanque et de l'espace des aigrettes** : une étude préliminaire a été faite et permettra de requalifier et adapter les terrains et les espaces verts. Un budget d'environ 100 000 € en attente d'un appel d'offres et de demandes de subventions.

- **Centre-bourg** : ce programme est le plus important en masse et en enjeux techniques et environnementaux s'étale sur 3 ans. D'un montant d'environ 3 millions d'euros, il est déjà largement financé par : des fonds propres, un emprunt d'équilibre et bénéficiera de subventions de l'état, du département et de l'agglo. Voir page 8

- Rue de la Sablonnière : la mise en place d'écluses est terminée. Il reste aux usagers à respecter ces aménagements et la vitesse réduite à 30km/h sur cette portion de rue.

Ces deux opérations préparées en 2023 et réalisées en 2024 représentent environ 120 000 € avec une subvention du Département d'un peu plus de 40 000 €.

- Rue du Bas Ruel : une étude afin d'envisager les aménagements possibles pour améliorer la sécurité des piétons et prendre en compte les problèmes de ruissellements hydrauliques a été commanditée auprès du bureau d'études Folius.

- RD 982 : une reprise et une adaptation de l'îlot central sont envisagées avec la reprise de bordures et caniveaux.

- Défense incendie : nous poursuivons la mise place de poteaux ou de réserves incendies dans le cadre du schéma communal DECI. Le projet de verger partagé permet d'installer une réserve incendie qui protégera une partie du hameau de Radicatel.

- Le programme de vidéoprotection est techniquement finalisé pour cette première phase. La commune en attente d'une subvention nationale avant de passer à sa réalisation. Un budget de 50 000€ pour 80% de subventions possibles.

Divers programmes :

D'autres programmes sont inscrits dans le budget et feront l'objet d'une présentation spécifique au fur et à mesure de leur avancement avec une étude de logements sénior-béguinage, une étude de requalification du logement de l'ancienne mairie, l'aménagement du cimetière de Radicatel, l'aménagement du bosquet des sources, la restauration des murs intérieurs de l'église Saint-Jean Baptiste.

Un budget réaliste et ambitieux qui mobilise fortement élus et personnels communaux.

L'ACTU À SAINT JEAN



PROJET CENTRE BOURG

Le projet de restauration du centre-bourg est le fruit d'une réflexion approfondie, entamée depuis près de trois ans.

Accompagnée par Emmanuel Come Architecte du CAUE, un diagnostic des contraintes, des besoins et des intentions, a été établi en 2021. Le SDE, Syndicat Départemental d'Énergie, a mené une étude énergétique en dressant un bilan des consommations et des potentiels de productions d'énergies envisageables.

Ces études ont permis de dresser un cahier des charges pour recruter un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage). Ainsi, le cabinet retenu, CICLOP, accompagne

l'équipe municipale dans toutes les étapes du projet : de la définition du projet, à la réalisation, en passant par les esquisses, les scénarios et les appels d'offres.

Deux thématiques seront abordés avec deux cabinets d'architectes : *Entre Ciel et Terre* pour les espaces et la voirie, *A2B* pour les bâtiments.

Ce projet intègre un agrandissement du cimetière, une extension de la mairie, la création d'une nouvelle salle polyvalente la réutilisation de la salle Mullie en atelier et garage municipal. Il a pour objectif d'être un réaménagement qualitatif de

la circulation et des espaces publics. Il redessinera le centre-bourg pour les vingt ans à venir avec des équipements fonctionnels, et économes en énergie tout en valorisant le patrimoine local.

RÉUNION DE PRÉSENTATION

L'équipe municipale vous invite à une réunion publique afin de présenter le projet

le Jeudi 29 septembre 2024

à 18h30 salle Mullie

VITESSE CÔTE DE RADICATEL

Durant tout le mois de janvier 2024, un système de comptage et de mesure de la vitesse des véhicules a été installé dans la côte de Radicatel sur la **portion de route limitée à 70 km/h**. Le relevé a été fait dans les deux sens de circulation.

La moyenne des véhicules est de **1200 par jour, 1170 respectent la vitesse de 70 km/h**, soit 97.5%. Sur ces 1200 véhicules, 30 sont au-dessus des 70 km/h, dont 19 entre 70 et 80 km/h. Ainsi, il y a 10 véhicules sur 1200, par jour, qui roulent au-delà des 80 km/h soit 0.83 %.



Côte de Radicatel.

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS LOCAUX

Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, Caux Seine agglo a souhaité promouvoir les circuits courts et les produits locaux sur le territoire, et mettre en place une éducation à une alimentation saine et durable pour tous.

Samedi 15 juin 2024, à la Salle Bernard Mullie, la commune a accueilli un marché de producteurs bio et locaux avec :

- Animations : Mini fermes, gestion des biodéchets, vélo smoothie, démonstration de pièges à frelons asiatiques, vente de miel par Alain NOËL, habitant de la commune.
- Ateliers : lacto-fermentation, cuisine anti-gaspi, cuisiner les plantes du jardin, «cuisine parents/ enfants ».

• Exposition : *un enjeu planétaire : l'alimentation durable* et «soyons malins, consommons bien».

Le chef **David GOERNE**, du restaurant le Manoir de Rétival à Caudebec-en-Caux, invité de marque, a fait une démonstration culinaire autour des amuse bouches.

Environ 150 visiteurs ont partagé avec les exposants et animatrices des ateliers lors de cette journée sur l'alimentation locale et durable.

Michel MURLIN a animé toute la journée, avec des infos et des interviews.



La ferme d'Alex.



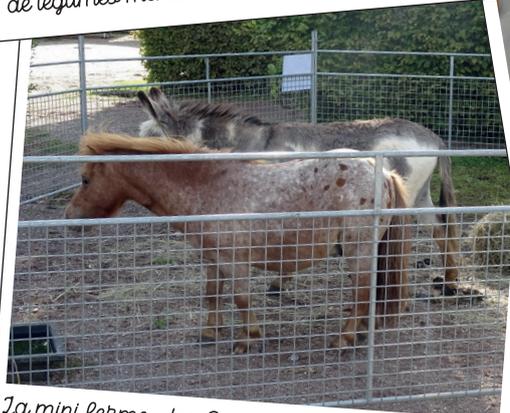
Le Chef étoilé du Manoir de Rétival de Rives en Seine, a regalé les visiteurs d'une coupelle d'amuse bouche de légumes marinés, saumon. Un régal !



KeyArt a réalisé une fresque murale sur le thème de « la ferme à l'assiette » à calarier.



Une vingtaine d'inscrits pour les 2 ateliers de « Bien Maqué ».



La mini ferme « les Draaps » était installée sur le bauladrome avec une vache et son petit, 2 mini paneyls, des chèvres.



Ortiellerie ateliers anti gaspi



Des Smoothies en pédalant



L'arrivée des randonneurs.

GRANDE RANDONNÉE VERS PARIS

La Fédération Française de Randonnée s'engage au côté du mouvement sportif français dans sa démarche pour le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'événement « La Grande Randonnée vers Paris » qui a fait converger vers la capitale, au printemps 2024, des randonneurs venus à pied de toutes les régions de France, en suivant le plus possible des GR.

La Fédération Française de Randonnée de Seine-Maritime a organisé une itinérance sur 8 jours du 16 au 25 avril 2024, 150 km, le long du GR2 entre Le Havre, Rouen et les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen.

Lors de la 3^{ème} étape (Tancarville - Port Jérôme-sur-Seine), la mairie a mis à disposition la salle Mullie pour le pique-nique des 113 randonneurs.

Afin de les accueillir et de les encourager, 45 élèves de CE1 et CE2 des classes de Mesdames MUSSOT et MILLET sont venus à pied de l'école Maurice LEBLANC de Saint-Antoine-la-Forêt avec des drapeaux. Arrivés vers 10h, ils ont participé par équipes le matin et l'après-midi aux Olympiades organisées autour de la mairie, avec du saut à la corde, une course d'orientation à l'aveugle, des relais, un pictionary, un tabou, des questions de culture générale et du calcul mental.

Cette journée ensoleillée s'est terminée par un goûter offert par la commune avant l'annonce des résultats. Chaque enfant a reçu une médaille, et une BD *Astérix aux jeux olympiques* a été offerte aux deux classes participantes pour leur bibliothèque.

Les trois randonneurs, ambassadeurs qui ont réalisé l'intégralité du parcours, ont pris du temps pour expliquer aux élèves leur démarche et l'organisation.

Une dizaine de follevillais marcheurs et motivés, ont accompagné les randonneurs l'après-midi de Saint-Jean-de-Folleville à Port-Jérôme-sur-Seine.

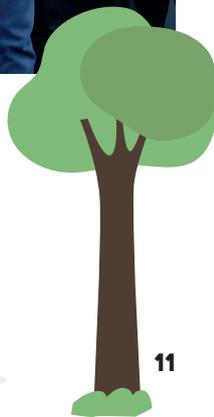


L'accueil des élèves de CM1, CM2.



Les gagnants des Olympiades.

Les élus remercient les bénévoles, parents, enseignants et le personnel communal qui avec le soleil ont contribué à la réussite de cette journée.





JEUX PARALYMPIQUES

Du 28 août au 8 septembre 2024, Paris accueillera pour la première fois les Jeux paralympiques et vibrera aux côtés des 4 400 athlètes, en lice dans 549 épreuves. Organisé par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJO) avec le soutien de l'État, cet événement sportif international promet d'être en phase avec son temps et répond aux principaux défis du siècle.

Pour marquer cet événement international, la commune de Saint-Jean-de-Folleville propose à ses habitants une sortie le **samedi 7 septembre**, pour assister aux **finale d'athlétisme des Jeux Paralympiques, au Stade de France à Paris.**

TARIF : 20 €/PAR PERSONNE

LE PROGRAMME :

Rendez-vous à 13h30 devant la garderie périscolaire.
Les épreuves sportives auront lieu de 19h00 à 23h00.

Au programme de la soirée, les finales de :

- Saut en longueur, • 200 mètres,
- Lancer de poids, • 400 mètres,
- Lancer de Javelot, • 800 mètres,
- 100 mètres, • 1 500 mètres.

RÉSERVATION :

Pour vous inscrire à la sortie, un coupon d'inscription est à remplir et à déposer en mairie avec le règlement (par chèque à l'ordre du Trésor Public).
Les follevillais sont prioritaires **jusqu'au 31 juillet 2024**. Après cette date, la sortie sera ouverte à tous.
Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.



ATTENTION :

L'entrée au stade de France sera certainement inaccessible en car et se fera probablement en métro (non compris dans le tarif) ou à pied. Ainsi, prévoyez des chaussures en conséquence.
Le repas n'est pas compris dans le tarif.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le samedi 14 septembre, la commune de Saint-Jean-de-Folleville organise une **journée de prévention à la sécurité routière** salle Mullie de 10h30 à 17h. Cette journée, ouverte à tous, accueillera aussi bien les adultes que les enfants.

Plusieurs ateliers captivants sont prévus, comprenant un parcours ludique dédié aux enfants. Parmi les activités, vous pourrez découvrir une voiture tonneau, conçue pour simuler les conséquences d'une perte de contrôle du véhicule. Un atelier de prévention sensibilisera aux dangers de l'alcool et de la drogue au volant. Une initiation aux gestes de premiers secours sera également proposée, ainsi qu'une séance de révision

du code de la route. D'autres surprises attendent lors de cet événement.

Un quiz sera proposé aux visiteurs pour se repérer dans les différents ateliers. Des récompenses seront attribuées aux personnes les plus attentives aux rappels tout au long de la journée.

Avec la participation la Police Municipale Intercommunale, CSAPA, bénévoles de la sécurité routière, formatrice aux premiers secours etc.



CONCERT DANS L'ÉGLISE

La commune renouvelle son partenariat avec l'Orchestre Régional de Normandie, à l'église Saint Jean-Baptiste de Saint-Jean-de-Folleville puisque **un quatuor à cordes** y résonnera avec un très beau programme servi par des musiciens talentueux et sympathiques !

Gratuit et sans inscription, pour en profiter, **rendez-vous le jeudi 6 septembre à 19 h à l'église.**

N'hésitez pas à inviter vos amis.

Les quatre musiciens Corinne BASSEUX, Jean-Yves EHKIRCH, Cédric CATRISSE, Aurore DOUÉ de l'Orchestre Régional de Normandie interpréteront deux chefs d'œuvre du XX^{ème} siècle :

- Quatuor à cordes n°8 op.110 de Dimitri CHOSTAKOVITCH (1906-1975),
- Quatuor à cordes de Maurice RAVEL (1875-1937).

Si rien ne rapproche esthétiquement et structurellement ces deux ouvrages composés à près de soixante années d'intervalle et séparés par deux guerres mondiales, cette juxtaposition audacieuse témoigne cependant de façon saisissante de l'évolution de ce genre instrumental en seulement quelques décennies.



DOSSIER SPÉCIAL

ZONE INDUSTRIELLE : PORT-JÉRÔME II

La Zone Industrielle de Port-Jérôme II, Saint-Jean-de-Folleville, connaît cette année une actualité riche.

Cette Zone d'Activité est amenée à s'inscrire dans une stratégie nouvelle pour l'industrie française, européenne et internationale.

TEREOS ET FUTERRO : UN PARTENARIAT UNIQUE

C'est une première en Europe. Deux acteurs industriels experts dans leurs domaines respectifs s'allient pour développer en Normandie une plate-forme bio-industrielle, circulaire et durable, dédiée à la chimie verte.

Futero, entreprise belge pionnière et leader spécialisée dans la production d'acide lactique, lactide et PLA (acide poly-lactique), et Tereos, groupe coopératif et acteur majeur d'envergure mondiale sur les marchés du sucre, de l'éthanol et des produits amylacés, ont conclu un accord stratégique. L'objectif est de concentrer en circuit court, sur un même territoire géographique, l'extraction du dextrose (issu de blé durable français), puis sa transformation en plastique biosourcé, industriellement compostable et recyclable. Du blé au bioplastique... c'est dans la zone industrialo-portuaire de Port-Jérôme II à Saint-Jean-de-Folleville, que ce pôle d'excellence unique verra le jour en 2027.



Tereos et Futero ont conclu un accord d'approvisionnement qui ouvre la voie à la création d'une plateforme bio-industrielle qui permettra de produire des biomatériaux innovants et durables.

Le modèle de collaboration entre les deux sociétés repose sur un schéma vertueux : Tereos fournira chaque année à Futero 150.000 tonnes de dextrose issu d'amidon de blé, produites directement sur son site de Lillebonne, afin d'alimenter la future bioraffinerie voisine de Futero. Grâce à cette matière première durable, Futero produira diverses biomolécules plateformes (acide lactique et lactide) et un plastique biosourcé, recyclable et industriellement compostable, le PLA.

Ce modèle industriel unique répond à des enjeux économiques et environnementaux clés :

- La réduction des besoins énergétiques, notamment en matière d'énergie d'origine fossile,
- Une boucle approvisionnement - transformation - production en mode local et durable,
- Une valorisation maximale de tous les co-produits, que ce soit pour Tereos ou Futero,
- Une logistique vertueuse et résiliente : la majorité des volumes de blés transformés par Tereos provient

directement d'une zone d'approvisionnement locale, transportée en priorité par voie fluviale. Un système de pipeline reliera les deux sites voisins permettant une logistique optimisée du dextrose. Pour Futero, le groupe estime à ce jour que près de 50% de ses flux logistiques seront réalisés par des modes de transport non routiers.

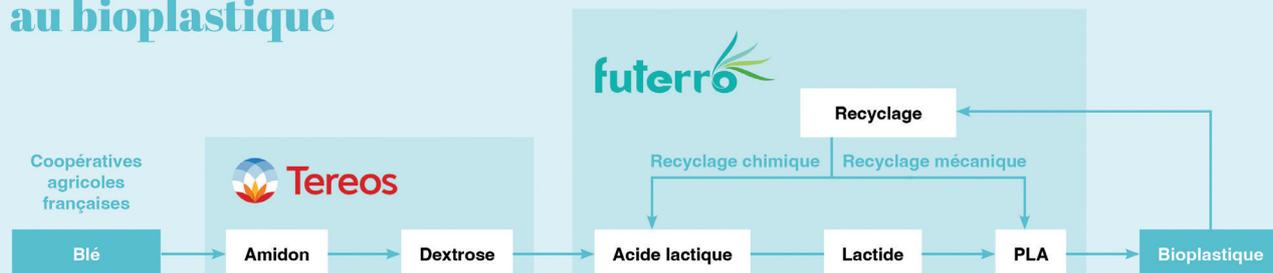
- Le besoin du marché de la chimie de se décarboner en trouvant des alternatives concrètes et efficaces aux productions ayant recours aux ressources fossiles.

Un impact socio-économique local, durable et circulaire

Ce partenariat représente un investissement global de plus de 500 millions d'euros porté par Futero sur le territoire. Outre l'investissement significatif, ce partenariat envoie un message fort en faveur du développement et du maintien des compétences locales. Tereos emploie à ce jour plus de 175 personnes à Lillebonne, Futero estime de son côté que ce sont près de 250 emplois directs et 900 indirects qui seront créés autour de la chaîne de valeur que portent désormais les deux sociétés.

Chimie du végétal, circularité, décarbonation, développement de nouvelles voies de valorisation agricole, ... cet accord constitue un acte fort en faveur du monde bio-industriel de demain.

Du blé au bioplastique



AIR LIQUIDE NORMAND'HY : RETOUR SUR LES ÉTAPES MAJEURES FRANCHIES CES 12 DERNIERS MOIS

Le plus grand électrolyseur au monde doté de la technologie PEM (Membrane Échangeuse de Protons, en anglais "Proton Exchange Membrane"), d'une capacité de 200 MW, est actuellement en construction sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville. Travaux, signature de contrat de fourniture, fabrication des composants : on fait le point sur les grandes étapes du projet.



En septembre 2023, Air Liquide a annoncé que son électrolyseur Air Liquide Normand'Hy livrera sur le long terme à la raffinerie de Gonfreville de Total Energies de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, correspondant à une capacité d'électrolyse de 100 MW, à partir du second semestre 2026. Les 100 MW restants seront destinés à des clients du bassin industriel normand ainsi qu'au développement de la mobilité bas carbone.

Afin d'alimenter l'électrolyseur, Total Energies produira de l'électricité renouvelable à hauteur de 100 MW, volume correspondant à la part d'hydrogène livré à sa raffinerie. Pour le reste des besoins en électricité de l'électrolyseur, Air Liquide prévoit

de signer des contrats à long terme d'approvisionnement en énergie renouvelable complétés par de l'énergie bas carbone du réseau électrique français.

Fondé sur la technologie à membrane échangeuse de protons (PEM), l'électrolyseur intégrera des équipements fabriqués dans le cadre de la coentreprise réunissant Air Liquide et Siemens Energy. En novembre dernier, les deux entreprises ont officiellement inauguré à Berlin la gigafactory d'électrolyseurs. Le recours à l'automatisation et la robotique permet de produire en série des modules d'électrolyseurs à membrane échangeuse de protons. L'électrolyse de l'eau est la procédé

qui décompose l'eau grâce à un courant électrique. Les membranes échangeuses de protons permettent le passage des protons alors que les gazs sont stoppés.

Côté travaux, le terrassement est achevé depuis février 2024. Les travaux de Génie Civil ont démarré en avril comme prévu : mise en place de bâtiments temporaires pour les équipes mobilisées, forages des pieux, premières coulées de béton, etc. se sont succédés ces derniers mois.

Pour rappel, Air Liquide Normandy permettra d'éviter jusqu'à 250 000 tonnes d'émissions de CO2 par an, il fera partie du réseau hydrogène local d'Air Liquide.

LE PROJET EASTMAN

L'innovation industrielle se concrétise à Saint-Jean-de-Folleville, avec le projet ambitieux de la société Eastman, qui prévoit la construction d'une usine de recyclage moléculaire des plastiques sur notre territoire. Après près de deux ans de concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), ce projet franchit une étape décisive cet été avec la clôture des processus d'autorisation. Ce projet vient d'être qualifié de «projet d'intérêt national majeur».

L'usine d'EASTMAN s'inscrit dans une démarche environnementale novatrice, en utilisant une technologie dite de recyclage moléculaire pour transformer les déchets plastiques en nouveaux matériaux. Le recyclage moléculaire, c'est une méthode qui décompose les plastiques en leurs composants chimiques de base pour les reconstituer ensuite en produits neufs, prêts à être réutilisés, réduisant ainsi les déchets et notre dépendance aux ressources fossiles.

Cette approche permettra de réduire significativement l'empreinte écologique des plastiques en fin de vie, en les recyclant plutôt qu'en les incinérant ou les envoyant en décharge.

Actuellement en enquête publique jusqu'au 10 juillet, le projet vise à obtenir les permis de construire et les autorisations environnementales et d'exploitation d'ici fin septembre 2024. La première phase de construction se fera dans la continuité de l'obtention de ces autorisations, avec une mise en service prévue pour 2027-2028.

L'usine bénéficiera de l'expérience acquise par Eastman grâce à leurs installations aux États-Unis. En effet, Eastman a récemment lancé une unité industrielle à Kingsport, Tennessee, et prévoit une autre installation à Longview, Texas, en 2027. Ces unités fourniront des retours d'expérience précieux pour l'optimisation de l'usine française.

Par ailleurs, EASTMAN a mis un point d'honneur à tenter au maximum d'intégrer son projet dans le paysage normand. En

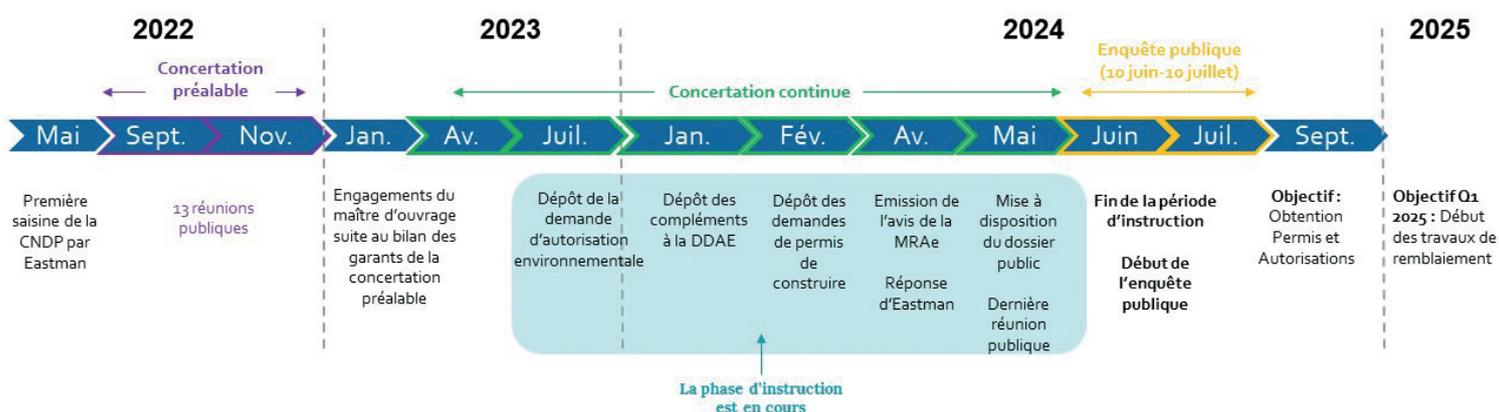


partenariat avec un architecte paysagiste, l'usine a été conçue pour se fondre dans son environnement, et des initiatives spécifiques ont été prises pour réduire l'impact visuel, en ajoutant des éléments naturels et des espaces verts autour du site. Cette approche reflète l'engagement du chimiste à respecter et valoriser notre patrimoine naturel, tout en y apportant une touche de modernité et d'innovation.

En conclusion, le projet d'EASTMAN à Saint-Jean-de-Folleville promet de transformer notre région en un pôle d'innovation industrielle et environnementale. En apportant des solutions concrètes au problème des déchets plastiques, cette nouvelle usine renforcera notre position en tant que leader dans le développement durable. Les habitants et les parties prenantes locales peuvent s'attendre à des mises à jour régulières sur l'avancement du projet, avec des opportunités de participation et d'information continues.

Pour plus d'informations, consultez les premiers rendus visuels de l'usine et suivre les actualités sur le site web de la mairie de Saint-Jean-de-Folleville.

Un processus au long cours, démarré en mai 2022 et séquencé en 3 temps : (1) la concertation préalable, (2) la concertation continue en parallèle de l'instruction des dossiers, (3) l'enquête publique.



TRANSITION ENERGETIQUE : RTE*



Les fuseaux et emplacements de moindre impact des ouvrages électriques arrêtés par les préfets de l'Eure et de Seine-Maritime

Afin de renforcer l'axe électrique entre l'Eure et la Seine-Maritime, le 10 Avril, il a été décidé les fuseaux et emplacements d'ouvrages de transport d'électricité.

Deux concertations se sont déroulées, l'une adressée aux élus et l'autre au public se sont déroulées en 2023. Elles ont été accompagnées de pré-études environnementales et techniques.

Le fuseau retenu pour la ligne électrique aérienne 400 000 volts est celui dit « ligne existante », qui longe les lignes 400 000 et 225 000 volts existantes entre **Rougemontier et Quillebeuf-sur-Seine**, pour rejoindre ensuite la zone industrielle de **Port-Jérôme-sur-Seine**. Une fois que la nouvelle ligne électrique aérienne 400 000 volts aura été mise en service, la ligne électrique 225 000 volts existante entre **Rougemontier** et Port-Jérôme-sur-Seine sera retirée.

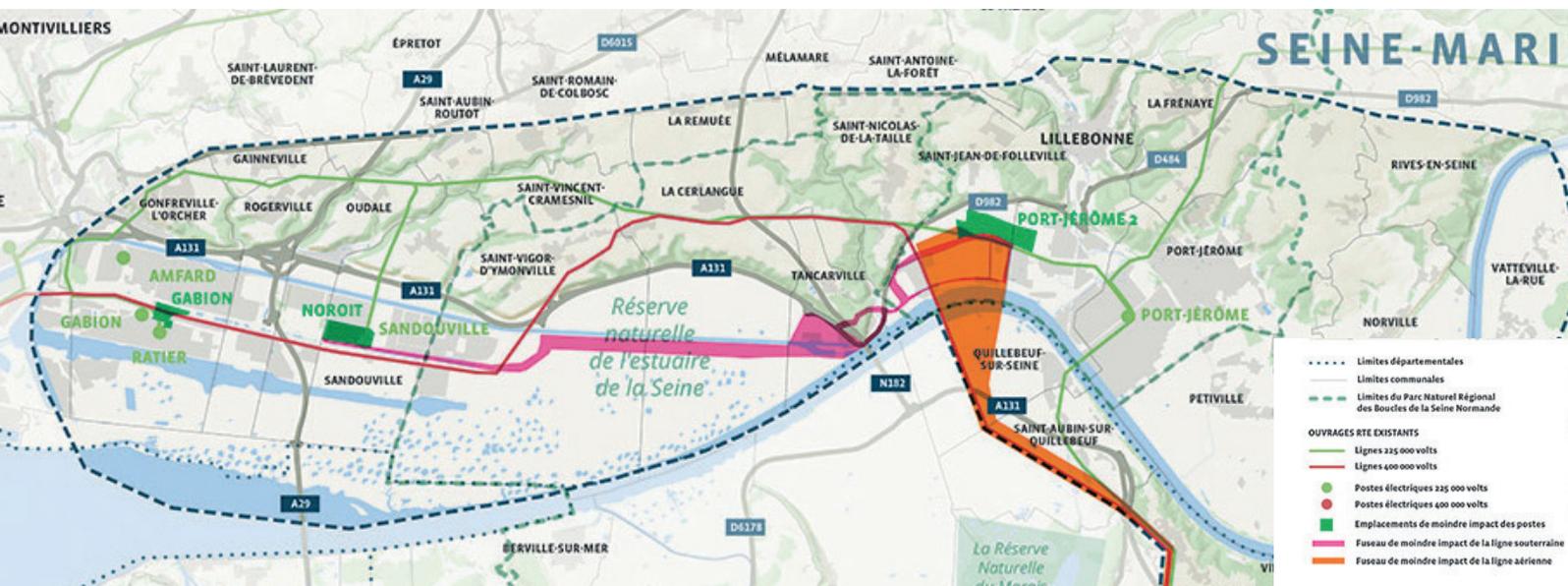
Le fuseau retenu pour la double liaison souterraine 225 000 volts est celui dit « canal », entre **Port-Jérôme** et

Sandouville. Ce fuseau évite les axes de communication majeurs, permettant ainsi de limiter les gênes occasionnées par les travaux.

Trois emplacements de postes électriques ont également été retenus :

L'emplacement **Port-Jérôme II**, à Saint-Jean-de-Folleville, en raison de son environnement immédiat, permettant une accessibilité adaptée pour des lignes électriques aériennes.

Dans la zone du Havre, deux sites d'implantation ont été validés : l'emplacement de **Noroit** à l'est de la zone industrialo-portuaire du Havre, ainsi que le site de **Gabion** se trouvant à l'ouest de la zone, à proximité de plusieurs installations électriques existantes de RTE.



*Réseau de Transport d'Électricité



Sarah MARCHAND-BARAZANDEH, Responsable du pôle technique du SEVEDE

1. Qu'est-ce que le SEVEDE ?

Le SEVEDE signifie Syndicat d'Élimination et de Valorisation Énergétique des Déchets de l'Estuaire. Il est composé de structures intercommunales : Le Havre Seine Métropole, Caux Seine Agglo, Yvetot Normandie, Fécamp Caux Littoral, Cœur Côte Fleurie et Terre d'Auge.

Selon ses statuts, le SEVEDE est un syndicat d'économie mixte à fiscalité propre à qui les collectivités adhérentes ont transféré la compétence traitement des déchets.

Les compétences obligatoires qui lui sont confiées :

- La gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ECOSTU'AIR et de l'énergie produite ;
- L'exploitation de quatre centres de transfert de déchets, au Havre, à Yvetot, à Touques et à Fécamp ;
- Le transport des déchets ménagers et assimilés, au départ des centres de transfert vers l'Unité de valorisation énergétique, et des déchets des collectes sélectives en transit sur le site ECOSTU'AIR vers le centre de tri du Havre.

2. Comment fonctionne l'usine ?

ECOSTU'AIR fait partie de la toute dernière génération d'Unités de Valorisation Énergétique de déchets ménagers. Ecostu'Air, par les adhérents du SEVEDE et les clients d'Oréade (SUEZ), l'exploitant, reçoit différents types de déchets :

- des déchets ménagers,
- des déchets incinérables de déchetteries,
- des refus de tri,
- des déchets industriels banals.

Deux lignes de traitement des déchets identiques sont intégrées au bâtiment avec chacune, une capacité de traitement de 13 tonnes de déchets par heure, pour une capacité annuelle d'incinération de 216 000 tonnes de déchets.

LE PESAGE

A l'entrée du site, le véhicule est pesé sur les ponts bascules, également en sortie de site. Les informations reçues sont informatiquement enregistrées pour permettre le contrôle et la facturation aux adhérents du SEVEDE.

RÉCEPTION

Le véhicule pénètre dans le hall de déchargement afin de vider les déchets dans une fosse de 8 000 m³. Le grappin vient saisir les déchets dans la fosse pour alimenter les deux fours.

INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les déchets sont incinérés dans les fours par auto-combustion à une température minimale de 850°C. Au sein de chaudières couplées aux fours, la température élevée des fumées d'incinération permet de transformer l'eau en vapeur surchauffée. Cette vapeur est conduite dans un groupe turbo-alternateur (GTA), puis un réseau de vapeur de 3 km de long, qui alimente l'usine Tereos. Le GTA produit également de l'électricité, dont une partie est consommée par Ecostu'Air.

En sortie de four, les mâchefers sont récupérés et feront l'objet d'une valorisation matière, principalement en techniques routières.

TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées d'incinération bénéficie d'un procédé d'épuration à la pointe des technologies actuelles. Le procédé permet d'atteindre une qualité optimale des émissions gazeuses, celles-ci restant largement en dessous des normes européennes en vigueur.

3. D'où viennent les déchets et comment ?

Les déchets viennent des collectivités adhérentes du SEVEDE citées un peu plus haut. Les collectivités adhérentes sont en charge de la collecte des déchets.

Afin de rationaliser le tonnage transporté, le SEVEDE a construit et exploite 4 centres de transfert de déchets répartis sur son territoire. Au même titre que l'usine, ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement dont l'exploitation est définie par un arrêté préfectoral.

Le plus grand est celui du Havre qui permet le transfert d'environ 80 000 tonnes de déchets par la voie fluviale. Les déchets sont soit compactés, soit concassés et transportés dans des caissons ou bennes sur une barge dédiée qui empreinte le Canal de Tancarville et la Seine, à raison de 4 fois par semaine.

Les trois autres centres, situés à Touques, Fécamp et Yvetot permettent, respectivement, l'acheminement des déchets des Communautés de communes Cœur Côte Fleurie et Terre d'Auge, de la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté de communes Yvetot Normandie. De plus faibles dimensions, ils permettent le transfert de 45 000 tonnes de déchets transportés dans des semis à fond mouvant.

De son côté, l'exploitant OREADE commercialise le vide de four, pour la valorisation énergétique des déchets en provenance soit de collectivités non adhérentes du SEVEDE, soit du secteur privé.

4. Quel est le volume de déchets qui arrive par jour ?

Environ 620 tonnes/jour en considérant les apports sur 6 jours (données 2023)

5. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre Oréade, SEVEDE et Ecostu'air ?

Ecostu'Air est le nom de l'Unité de Valorisation Énergétique de Saint-Jean-de-Folleville.

Le SEVEDE est le propriétaire de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) Ecostu'Air et délègue l'exploitation de l'Unité à une entreprise privée SUEZ, dont la filiale sur ce lieu est **Oréade**. Le SEVEDE et Oréade (SUEZ) sont liés par une Délégation de Service Public.

6. Quels sont vos missions ?

En tant que Responsable du pôle technique du SEVEDE, je suis la manager d'une équipe de 8 personnes réparties sur les centres de transfert et l'UVE. Je définis les objectifs du pôle en organisant et planifiant les missions du service et des agents. Je conduis et coordonne les études techniques dans le cadre de commissions avec les élus du SEVEDE, mais aussi en organisant et suivant les travaux liés aux centres de transfert. J'assure le suivi et le contrôle des installations et de l'exploitation des sites et des transports associés en rédigeant les cahiers des charges techniques, tout en proposant des améliorations et évaluant l'efficacité des contrats. Je définis et gère le budget du pôle technique.

*Sarah Marchand-Barazandeh,
Responsable du pôle technique du SEVEDE*



L'ACTU DU CCAS



La chasse aux oeufs.

ANIMATION DE PÂQUES

Le CCAS de Saint-Jean-de-Folleville a organisé pour les vacances scolaires de Pâques ce 6 avril, une enquête policière où le Lapin à qui on a volé son carnet à secrets, doit trouver le coupable entre la poule, le poussin rebelle, la princesse capricieuse ou Pascual l'agneau vedette, afin de le récupérer.

La conteuse a fait participer les enfants qui choisissaient l'ordre pour entendre les suspects.

Chacun a présenté sa version des faits, le tout ponctué de moments musicaux. Les enfants ont été ravis de ce spectacle.

D'autant que le carnet des secrets de Lapin retrouvé ils ont pu aller à la chasse aux œufs sur les pelouses de la mairie où le soleil participait à cet après midi festif.





LES ADOS EN FORÊT

Le CCAS a proposé aux follevillais de 11 à 18 ans une journée à Acroforest, plus grand parcours acrobatique en hauteur de Normandie, situé à Brosville dans l'Eure.

14 enfants qui ont eu le plaisir de partir le dimanche 30 juin 2024 accompagnés de 3 membres du CCAS. La matinée fut consacrée à une épreuve digne de Koh lanta, une course d'orientation en équipes avec quelques jeux d'escalade, bravo à l'équipe des filles qui fût la première à remporter le totem.

Après un pique-nique sous les arbres, le début d'après-midi fut l'occasion pour les 3 équipes de prendre leur revanche en jouant à un laser game en extérieur, ce fut cette fois une victoire pour l'équipe des garçons malgré la présence du meilleur tireur du groupe dans l'équipe mixte.

Bien essouffés les enfants n'ont pas mis longtemps à grimper dans les arbres pour profiter de plus de 3h d'accrobranches sur les 16 parcours à leur disposition.

La diversité des parcours, du petit écureuil à 1 mètre du sol au parcours ninja à 14 mètres, a permis à chacun de faire en fonction de ses compétences et de sa hardiesse afin de satisfaire nos 14 acrobates.

Un goûter et des rafraichissements ont été proposés aux jeunes avant de reprendre la route du village, trajet qui fut calme, sans doute éreinté par ces

activités sportives en forêts.

Un joli dimanche sous le feuillage, pleins de sourires et de rires pour les accompagnateurs et nos jeunes follevillais.



POURSUITE D'ÉTUDES

Félicitations pour l'obtention de votre Baccalauréat ! Sachez que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) offre une aide financière de 130€ pour soutenir la poursuite de vos études, et ce, sans tenir compte de vos ressources.

Pour bénéficier de cette allocation, voici les étapes à suivre :

- Fournir une copie de votre relevé de notes ou de votre diplôme du Baccalauréat, attestant de votre réussite à l'examen.
- Joindre un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, confirmant ainsi votre volonté de poursuivre vos études.
- Déposer un relevé d'identité bancaire.

N'hésitez pas à contacter le CCAS pour plus d'informations.



AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) octroie une subvention dédiée à la mobilité internationale aux étudiants qui entreprennent un séjour à l'étranger dans le cadre de leur cursus académique.

AIDE OCTROYÉE

10% du budget plafonnée à 500 €

Sur présentation d'un dossier avec budget prévisionnel

Les frais pris en compte sont : transport, repas hébergement, matériel lié aux stages, téléphonie (pour un séjour hors zone UE).

Une contrepartie sera demandée sous les formes suivantes :

- Formaliser une présentation (post séjour)
- Sollicitation pour faire une action auprès des associations ou du CCAS.



AIDE BAFA

Des aides sont versées pour les inscriptions au BAFA sur présentation d'un justificatif d'inscription.

AIDE OCTROYÉE

150 € à l'inscription du BAFA 1

150 € à l'inscription du BAFA 2

100 € à l'inscription du BAFA 3



3 - 18 ANS

Pass JEUNES

Édition 2024

76€ auprès de
15 partenaires

DANSE
ÉQUITATION
FOOTBALL
NATATION
BOWLING
MUSIQUE
CINÉMA
JUDO
...



Saint Jean de Folleville

 www.saintjeandefolleville.fr

 Commune de Saint Jean de Folleville

DU CÔTÉ DE L'AGGLO

EXTENSION DU RÉSEAU RÉZO'BUS

Depuis septembre 2023, Rézo'Bus a métamorphosé les déplacements en offrant une alternative de mobilité souple. Ce réseau de transport à la demande, originellement pensé pour faciliter les trajets résidence-commune centre, évolue dorénavant pour répondre à un besoin vital : **l'accès aux services médicaux** sur le territoire de Caux Seine agglo. **12 406 courses ont été effectuées pour 16 074 personnes transportées.**

Néanmoins, seulement 5 personnes pour 3 trajets ont été effectuée à Saint-Jean-de-Folleville. N'hésitez pas à utiliser ce service qui peut simplifier vos déplacements.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver votre trajet en composant le 02 27 08 00 12, et ce jusqu'à un mois à l'avance. Avec un tarif maximal plafonné à 1€ par trajet, Rézo'Bus garantit un transport économique pour tous les usagers.

En mai, Rézo'Bus a lancé une expérimentation afin de **desservir les cabinets de médecins généralistes**. Cette initiative visait à améliorer l'accessibilité aux soins de santé en offrant une solution de transport adaptée aux besoins des usagers. Cette nouvelle phase de développement du service de transport à la demande s'inscrit dans une démarche d'innovation et de proximité avec les usagers.

Cette phase d'essai, débutant le 6 mai, s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2024. Tout au long de cette période, Rézo'Bus collectera les retours des usagers afin d'ajuster et d'améliorer continuellement son service.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

<https://www.transports.cauxseine.fr/>



REZO'BUS
À LA DEMANDE



**TRANSPORT
À LA DEMANDE**
Voyagez pour 1 €
sur Caux Seine agglo*

Inscription et réservation
au 02 27 08 00 12
Application MyMobi / rezobus.fr

* Tarif maximum
pour un aller



DU CÔTÉ DU SIVOSS



L'ÉCOLE ET LA CANTINE

QUE DIT LA LOI EGALIM sur la restauration collective ?

Les objectifs de cette loi sont :

- Tendre vers une alimentation plus qualitative et durable dans l'ensemble des restaurants collectifs
- Sensibiliser tous les secteurs concernés à cette question

Elle comporte **5 grandes mesures** visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire

- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles en plastiques
- L'information des convives



Où en est le SIVOSS SUR LA TRANSITION ALIMENTAIRE ?

En moyenne il est servi 370 repas par jour sur 36 semaines de 4 jours.

13% des aliments sont bio et respectent l'environnement et le bien être animal.

11% des aliments non bio sont durables et de qualité.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi EGALIM, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Pré-inscription obligatoire via le portail famille
- Sensibilisation des convives par affichage : des logos et couleurs sur les menus permettent de connaître les menus végétariens, les produits « faits maison », les repas à thème.
- Formation et information du personnel
- Réorganisation de la distribution des composantes du repas : service à l'assiette
- Choix des portions
- Menu végétarien 1 fois par semaine en majorité à base de céréales et légumes secs (hors soja), fromage, œuf
- Aucune utilisation du plastique en cuisine

Les menus établis pour 20 jours, sont lus et validés par des élus, des représentants de parents, la déléguée départementale de l'éducation nationale M^{me} SANDOZ, les directrices des écoles en présence du cuisinier M. JIMAI et de la responsable administrative M^{me} SANSON.

Côté déchets il y a eu de gros progrès et il faut continuer en ce sens: De septembre 2023 à février 2024, il y a eu en moyenne entre 36g à 46g de déchets par jour et par enfant, la moyenne nationale étant de 115g à 120g.

ÉCOLE MAURICE LEBLANC

LES J.O CHEZ MAURICE !

Le lundi 6 et mardi 7 mai, les élèves ont participé aux Jeux olympiques organisés par les enseignants. Les élèves du CP au CM2 étaient regroupés par équipes qui représentaient chacune un pays. Pendant deux après-midis, avec entraide et bienveillance, les enfants ont participé à différentes activités comme du lancer de poids, course de garçon de café, parcours d'obstacles, tirs au but ... et ont été sensibilisés à deux activités paralympiques.

La mascotte de l'école est venue nous rendre visite lors de la remise de prix pour le plus grand bonheur des enfants !

Chacun est reparti avec son diplôme et sa pièce de 2 euros à l'effigie des J.O, sans oublier les médailles pour le podium !



LA CLASSE DÉCOUVERTE AU SKI

Au mois de mars, les élèves de CM2 ont eu l'opportunité de participer à un voyage scolaire à Valloire, une destination montagneuse enneigée. Ils ont pu s'adonner avec joie à la pratique du ski, tout en découvrant l'environnement montagnard. Au programme figuraient également une visite instructive d'une ferme et d'une fromagerie locales, ainsi que des enseignements sur la vie animale et la prévention des avalanches. Ce séjour riche en expériences a été très apprécié des élèves, qui sont rentrés chez eux avec de merveilleux souvenirs en tête.



CARNAVAL

Vendredi 19 avril, l'école maternelle et l'école élémentaire se sont rencontrées pour fêter le carnaval. Après un beau défilé, chaque école a regagné ses locaux pour danser sur des rythmes endiablés.



SORTIE DES CLASSES À CAUDEBEC EN CAUX

Vendredi 12 avril 2024, les CP de M^{me} CHAMBRELAN et CP/CE1 de M^{me} MERCIER se sont rendus au Musée de Rives-en-Seine.

Le matin, une randonnée guidée de 4km leur a permis d'explorer les trésors de la Seine.

L'après-midi, ils ont pu visiter le musée et observer quelques tableaux, puis ils ont réalisé une peinture aux doigts.



ANIMATION TOUS AUX JEUX CE1^{ME} LETELLIER



Des écoliers ont eu le privilège d'accueillir une animatrice du musée de Juliobonna dans leur salle de classe. Elle leur a introduit le thème des «jeux» dans les cultures gallo-romaine et grecque, leur permettant ainsi de découvrir quelle civilisation a établi les fondements des Jeux Olympiques tels qu'ils les connaissent actuellement.

Ensuite, les élèves se sont adonnés à la fabrication de couronnes, semblables à celles décernées aux gagnants de cette époque.

INTERVENTION SUR L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE



Durant une activité ludique et éducative, les élèves se sont adonnés à un jeu de plateau numérique, impliquant le lancer d'un dé virtuel. L'objectif était de répondre à des questions portant sur l'alimentation et son rapport étroit avec l'agriculture.

Par la suite, la classe s'est scindée en deux équipes distinctes, l'une composée de filles et l'autre de garçons. Chaque équipe avait pour mission de composer des menus équilibrés. Pour ce faire, ils devaient sélectionner judicieusement une entrée, un plat principal et un dessert parmi cinq suggestions proposées

JEU AUTOUR DU MONDE, article écrit par les élèves de CM1

” Nous étions en équipes, nous devons tourner la roue de couleurs, selon la couleur il y avait des questions ou des gages, par exemple chanter la Marseillaise en aboyant. Nous gagnions des points à chaque bonne réponse ou en aidant nos camarades à se sortir d'une situation difficile. Nous avons appris que l'entraide est importante et des informations sur les différents pays : l'environnement, la politique...” ”



DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

KUBB GAME FOLLEVILLAIS



Assemblée générale de la Fédération Française du Sport de Kubb.

Le Kubb est en pleine évolution sur notre territoire avec la création de deux nouveaux clubs puis deux autres qui devraient voir le jour prochainement, un à Montauban et un autre en Picardie. Avec cette évolution soudaine, des membres du Kubb Game Follevillais ont décidé de créer la Fédération Française du Sport Kubb (FFSK). Ainsi, la FFSK a vu le jour le 3 avril 2024, son siège social étant basé à la mairie de Saint-Jean-de-Folleville.

La Fédération permettra d'organiser les championnats d'Europe de juillet 2025 à Port-Jérôme-sur-Seine, au stade Virmontois. Cet évènement a été voté à l'unanimité par les membres de l'EKA (Européen Kubb Association) lors de l'assemblée générale du 4 juillet 2024.

La commune soutient l'organisation de ces championnats de 2025, par l'achat des séries de jeux nécessaires au fonctionnement du tournoi européen.

Les championnats d'Europe 2025 pourront accueillir environ 400 participants de 16 nations différentes, cela en ferait le plus grand tournoi européen.

Un championnat des clubs qui oppose sur 4 journées le Kubb Game Barvillais, l'association Lud Yvetot, le bâton mouche (club parisien) et le Kubb Game Follevillais, a été mis en place.

À la fin de la première journée le club Follevillais termine en tête, puis se retrouve en 2^{ème} position juste derrière le bâton mouche à la fin de la 2^{ème} journée. Le Kubb Game Follevillais tentera de reprendre la tête lors des deux dernières journées qui auront lieu le 31 août puis le 1^{er} septembre à Cany-Barville.

Le dimanche 19 mai, le Kubb Game Follevillais organisait son vide grenier, 920 visiteurs sont venus chiner à travers les différents stands.



Le vendredi 10 mai s'est déroulé l'Open de France de Kubb à Saint-Jean-de-Monts opposant 56 équipes de 3 joueurs.

Sur 6 équipes représentant Saint-Jean-de-Folleville :

- 1 s'est inclinée lors des phases de poules
- 2 équipes en 1/16^{ème} de finale,
- 2 équipes en 1/8^{ème} de finale,
- La meilleure équipe, composée de Kurtys, Jean-Philippe DUCROCQ et Loïc LANGLOIS, s'est inclinée en finale face aux amis du club parisien, le bâton mouche.

Pour toutes personnes désirant adhérer le club contacter Monsieur LANGLOIS au 06 88 04 10 97.



COCHONNETS DES SOURCES

Les terrains de boules de l'Espace des Aigrettes à Radicatel sont impraticables par temps de pluie, l'eau ne s'infiltre plus, les drains qui se déversent dans le creux n'assurent plus leur fonction. La réfection des terrains est inscrite au budget 2024 de la commune.

Les terrains seront indisponibles les mois de septembre et octobre 2024 pour réaliser les travaux, si les accords de subventions sont obtenus.

Le cahier des charges a été établi entre la commune et les équipes de Christian Bichot, président du club.

Comme cette réfection permettra de modifier la disposition des terrains, le club pourra accueillir quelques joueurs supplémentaires pour 2025 avec priorité aux habitants du village.

Si vous voulez vous inscrire au club, merci de téléphoner au président Christian BICHOT au 06 30 97 96 89 avant le 25 octobre 2024. Passé ce délai, vous serez inscrit en liste d'attente.

BADMINTON

Anaëlle et Laëtitia LEMARCHAND, licenciées à l'USL Badminton de Lillebonne, décrochent un titre départemental chacune dans sa catégorie respective.

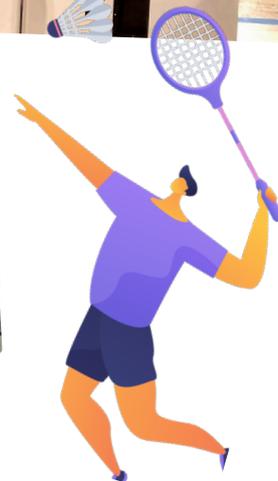
ANAËLLE

Le week-end du 20 et 21 janvier, Anaëlle s'est rendue à Maromme, afin de disputer le Championnat Départemental Jeunes en Simple, Double et Mixte. Elle décroche par catégorie les résultats suivants :

- En Mixte : Championne départementale
- En Double Dame : Vice-championne départementale
- En Simple : 3^{ème} place

LAËTITIA

Le 4 février, Laëtitia participait à Dieppe, au Championnat Départemental Adultes en Simple série 4. Elle se hisse sur la 1^{ère} marche du podium en ne laissant échapper qu'un seul set.



ESI CRÉADANCE

Esi Créadance poursuit ses activités et animations.

Après un vide grenier en novembre, un marché de Noël en décembre, une soirée dansante en février le calendrier des manifestations s'est clôturé avec le vide grenier de mars.

Nos adhérents ont fêté Halloween, Noël et Pâques.

Le samedi 29 juin à la salle de spectacle du Siroco de Saint-Romain-de-Colbosc a eu lieu le gala de fin d'année.

Un gala chez ESI Créadance c'est :

- 200 danseurs, 30 bénévoles
- 800 costumes
- 25 chorégraphies
- 2 représentations devant 400 spectateurs, 3 heures de spectacle...



RENTRÉE 2024

L'association propose des cours de danse modern jazz dès 3 ans, des cours de hip hop dès 8 ans, un cours de danse classique dès 8 ans ainsi qu'un cours de zumba pour adultes.

Lieu des cours :

- Lundi Mélamare,
- Mercredi et jeudi salle de sport des 4 Clochers de Saint-Antoine-La-Forêt.

Patricia et Thomas sauront vous transmettre leur passion dans une ambiance conviviale et familiale. Alors n'hésitez pas à les rejoindre pour vivre ce moment magique.

Les inscriptions pour l'année 2024/2025 auront lieu la semaine de rentrée scolaire, les dates n'étant pas encore définies merci de contacter l'association.

Pour toute demande de renseignements, contactez l'association à esi.creadance@outlook.fr



LES AMIS DE SAINT-JEAN

Les amis de Saint-Jean ont fêté les rois en février comme tous les ans. Chacun a eu son morceau de galette avec son lot de nouveaux rois et reines, bien qu'une certaine ait essayé de cacher leur trophée.

En mars, après un après-midi jeux, les amis se sont réunis autour d'un délicieux goûter crêpes.

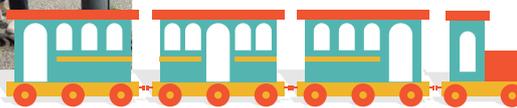


Le 25 avril, à Saint-Antoine-La-Forêt les comités des seniors des 4 villages se sont réunis. 16 follevillais, qui ont participé à cet après-midi manille. Les premiers follevillais ont fini deuxième, Madame HIS et Monsieur HÉLIN. Avec une très bonne ambiance l'après-midi s'est poursuivie par un goûter et la remise des lots.

Le 6 mai, plusieurs membres se sont retrouvés aux Vikings à Yvetot pour assister à une comédie musicale *Twist à Saint-Tropez* avec la troupe Trabuco. Un excellent moment où les chansons incontournables des années 60 emmenaient les spectateurs dans une histoire d'escroquerie dans un paradis azuréen. La compagnie Trabuco revient régulièrement en Normandie avec de nouveaux spectacles pour le plaisir de tous.



Le voyage annuel a emmené 36 adhérents, le 3 juin, à Dieppe pour une visite de la ville en petit train, un repas au restaurant et un tour en bateau dans le port. Une journée appréciée où la détente était de mise.



AGENDA 2024/2025

19 septembre 2024 : jeux et un goûter,
17 octobre 2024 : Assemblée Générale et élection du bureau de l'association et jeux et goûter,
17 novembre 2024 : après-midi dansant salle Mullie.
Cet après-midi est ouvert à tous
21 novembre 2024 : jeux et goûter,
19 décembre 2024 : jeux et goûter de Noël,

16 janvier 2025 : repas annuel du nouvel an,
20 février 2025 : Galette des rois,
17 avril 2025 : Jeux et goûter,
15 mai 2025 : les jeux et la collation champêtre.
 Le voyage sera annoncé plus tard ainsi que d'autres manifestations en fonction des propositions.

Toute personne souhaitant rejoindre le Club peut contacter le Président, Gilles ROUSSIGNOL au 02 35 38 21 31.

L'ESI FOOT

En cette fin de saison, le bilan est très positif. L'équipe senior en 1^{ère} série matin décroche le titre de champion pour la seconde année consécutive, démontrant ainsi une excellence constante sur le terrain.

De même pour les seniors après-midi en D2 finissant deuxième du classement. Malgré des tendances à la défaite, l'équipe vétérans a su maintenir une ambiance formidable, prouvant que l'esprit d'équipe va bien au-delà des résultats et que le plaisir de jouer prime.

Quant aux jeunes U9, ils ont connu une année pleine de sourires et de progrès guidés par Victor. La

saison s'est clôturée par un tournoi de sixte (8 juin) suivi de repas de fin d'année, occasion parfaite pour clôturer la saison sportive.

En regardant vers l'avenir, le club se tourne vers le recrutement pour la saison prochaine, ayant comme ambition d'élargir son effectif, notamment en créant une équipe U7 et U11. Tous les passionnés de football, jeunes et moins jeunes, sont encouragés à rejoindre et à contribuer à l'histoire du club.

Enfin, l'association tient à exprimer ses sincères remerciements à tous les acteurs du club, sans lesquels, cette saison n'aurait pas eu lieu.



NEZ AU VENT

La 7^{ème} édition des Nez d'Or organisée par ATMO Normandie s'est déroulée jeudi 11 avril à Petit-Couronne. Cette amicale compétition réunissait 100 personnes venues de toute la France et réparties en 11 équipes.

Notre territoire était représenté dans la catégorie « habitants » par l'équipe des « Nez au Vent » composée de 4 personnes dont Nicole COUSTHAM habitante de la commune, formée à la reconnaissance des odeurs et faisant partie de ce groupe depuis 15 ans.

À l'issue de 12 épreuves de reconnaissance des odeurs à la difficulté croissante, l'équipe des « Nez au vent » s'est classée première dans sa catégorie. L'école des mines de DOUAI a pris la première place dans la catégorie « salariés, étudiants ».

Félicitations à l'équipe locale !
Composée de Marie Ange COTE,
Valérie CIGOLINI, Jeannette MELE et de
Nicole COUSTHAM.





LE CLIC MAILL'AGE

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique est un lieu de proximité dédié aux personnes de 60 ans et plus, ainsi qu'à leur famille et aux professionnels intervenant auprès des seniors. Le service apporté par le CLIC Maill'âges Caux Seine agglomération est totalement gratuit.

Les différentes missions du CLIC

- Faciliter le maintien à domicile ; Entre autre un ergothérapeute peut venir à domicile pour vous orienter et vous aider à déterminer les réorganisations pour rester chez vous sans danger.
- Informer les personnes âgées sur les services existants (aides financières, offre de soin, hébergement, loisirs, repas à domicile...);
- Optimiser leur retour à domicile après une hospitalisation ;
- Accompagner les démarches administratives et juridiques ;
- Promouvoir des actions de prévention et de soutien pour les familles et les aidants ;
- Proposer l'emprunt de documents spécifiques (livres, revues, CD et DVD sur la gérontologie).

Depuis plusieurs années le Clic invite les seniors du territoire à prendre la plume pour partager une anecdote, un moment de vie, une réflexion, un événement qui leur tient à cœur. Les écrits sont ensuite mis en spectacle par la *BlaBla Compagnie*.

Ce spectacle riche en émotions est un temps de partage de l'histoire collective de notre territoire. En solo ou en groupe, venez enrichir le spectacle 2024 en prenant la plume à votre tour.

Plus d'informations auprès du Clic Maill'âge.

Le CLIC MAILL'ÂGE

Centre social Arpège
14 rue Émile Zola
Notre-Dame-de-Gravenchon
76330 Port-Jérôme-sur-Seine

Pour prendre rendez-vous :

Téléphone : 02 32 84 12 54

Mail : clic@cauxseine.fr

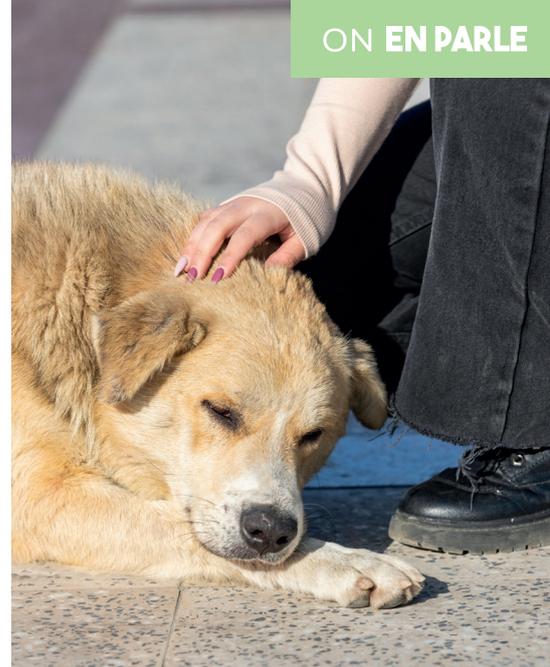
L'équipe du CLIC peut également se déplacer au domicile de la personne concernée.

UN PEU DE CIVISME

Des habitants ont remarqué une augmentation des déjections canines sur les espaces publics, ce qui nécessite un rappel au civisme, à tous les propriétaires de chiens.

Nous avons tous déjà été confrontés à cette situation désagréable : devoir esquiver les excréments de chiens sur le trottoir pour éviter de les écraser avec nos chaussures. Même si cela peut porter chance selon certains, il faut admettre que se retrouver avec des chaussures souillées par des déjections canines est loin d'être agréable.

Pour préserver le cadre de vie des habitants de Folleville, il est important que chacun fasse preuve de civisme en ramassant les déjections de son animal. Ensemble, nous pouvons contribuer à maintenir la commune propre et agréable à vivre.



À 16 ANS, PENSE À TE FAIRE RECENSER !

Le recensement citoyen est **obligatoire** pour toute personne de nationalité française **entre 16 et 25 ans**.

CALENDRIER DES DEMARCHES

À 16 ANS :

Comment faire son recensement ? Il faut se faire recenser à la mairie du domicile ou sur internet muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

L'attestation : Le recensement fait, la mairie remet une attestation de recensement. *Attention, aucun duplicata double, copie d'un document ou d'un acte de l'attestation de recensement ne sera fourni.*

A quoi sert-elle ? L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen ou concours : code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...

À 16 ANS ET DEMI :

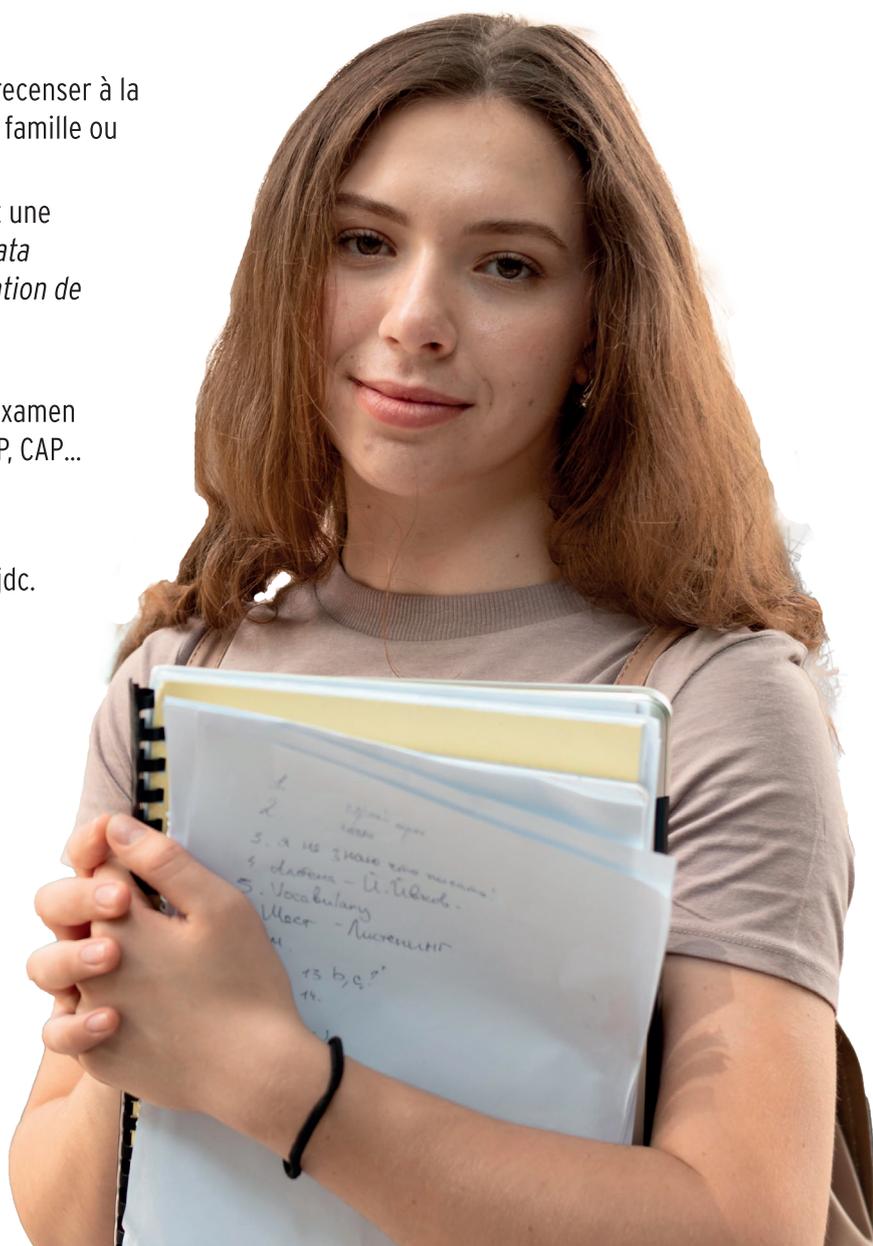
Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr, afin de faciliter votre convocation

À PARTIR DE 17 ANS : Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté.

DE 17 À 25 ANS : Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours, permis de conduire

INFORMATION SUR LE SITE :

<https://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc>





À CHAQUE NOUVEL ENFANT SON ARBRE

Pour accompagner l'arrivée d'un nouvel enfant dans une famille seinomarine, le Département propose le remboursement de l'achat d'un arbre.

Avec le dispositif "1 naissance, 1 arbre", le Département s'engage à planter un arbre pour tout enfant né ou adopté dans un foyer de la Seine-Maritime, à compter du 1er janvier 2023. La collectivité ambitionne de planter 125 000 arbres à l'horizon 2030 ! Tous les parents concernés peuvent soit recevoir une aide maximale de 40 € sur la présentation d'une

facture acquittée pour l'achat d'un arbre à planter chez eux, dans leur jardin, copropriété ou encore sur leur balcon, soit parrainer un arbre. Le Département s'engage alors à le planter sur une propriété départementale (forêt, espace naturel, accotement routier, collège...)

COMMENT ?

Tous les parents qui accueillent un enfant (naissance ou adoption) peuvent :

- soit recevoir une aide maximale de 40 € sur la présentation d'une facture acquittée pour l'achat d'un arbre à planter chez le bénéficiaire, dans son jardin, sa copropriété ou encore sur son balcon
- soit parrainer un arbre : le Département s'engage alors à planter un arbre sur une propriété départementale (forêt, espace naturel, accotement routier, collège...).

Plus d'informations : www.seinemaritime.fr/1naissance1arbre



LES IMPÔTS, C'EST QUOI ?

L'impôt, aussi dénommé taxe ou contribution, est un prélèvement fiscal. C'est un versement obligatoire aux administrations publiques, effectué par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise, administration, etc.).

On distingue différents types d'impôts. Les impôts peuvent être directs (impôt sur le revenu, etc.) ou indirects (TVA, etc.). L'impôt peut être national (impôt sur le revenu) ou local (taxe foncière). Enfin un impôt est soit proportionnel (le taux d'imposition est identique pour tous les contribuables), soit progressif (plus le revenu augmente, plus l'imposition est importante).

COMMENT SONT UTILISÉS MES IMPÔTS ?

Savez-vous comment sont utilisés les impôts au quotidien ? Ils sont présents partout pour faire fonctionner notre société. Découvrez, avec des exemples concrets, le coût réel des services publics dont vous bénéficiez quotidiennement grâce aux impôts !

LES GRANDES DÉPENSES :

- **La « Protection sociale »** comprend notamment les retraites, les allocations familiales, chômage, l'exclusion sociale/solidarité, les aides personnelles au logement et les dépenses de santé (produits, appareils et matériels médicaux, ainsi que les services ambulatoires, les services hospitaliers, arrêts maladie, invalidité).
- **« L'Éducation »** recouvre les écoles, les collèges, les lycées, l'enseignement supérieur et les services annexes (cantines, résidences universitaires, bibliothèques...).
- **Le « fonctionnement des administrations publiques »** comprend les « fonctions supports » des administrations. Dans le détail cela englobe les dépenses liées à la gestion interne, au soutien et à la coordination des activités gouvernementales pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'État (ex : gestion des ressources humaines, de la dette publique, des biens immobiliers de l'État, dépenses liées aux services juridiques, dépenses de communication, etc.).
- **Le « Soutien aux activités économiques »** comprend les aides à la production d'énergies renouvelables ou à la consommation d'énergie (boucliers tarifaires...), les subventions aux entreprises (aide à la production, à l'investissement, à l'exportation et à l'emploi).
- **Les « transports et équipements collectifs »** correspondent aux dépenses liées aux transports (construction et entretien des routes...), à l'alimentation en eau et aux autres équipements collectifs (dont l'éclairage public).

- **Le poste « charge de la dette »** correspond au montant dû au titre des intérêts de la dette publique. En savoir plus sur la dette publique sur le site de la direction du Budget.
- **La « défense »** comprend la défense militaire, la défense civile et l'aide militaire à des pays étrangers.
- **La « sécurité »** comprend les services de police et les services de protection civile.
- **Les « loisirs et la culture »** comprennent notamment les services récréatifs et sportifs, les services culturels, les activités sportives, les services de radio, de télévision et d'édition.
- **La « recherche »** rassemble les dépenses de recherche relatives aux activités économiques, à la défense, à la santé.
- **La « protection de l'environnement »** comprend les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées, la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la lutte contre la pollution.
- **Les « infrastructures »** comprennent un ensemble d'installations et d'équipements de réseau, de communication et de transport (routes, voies ferrées, câbles, aéroports, gares, ponts,...).
- **La « justice »** comprend les tribunaux et l'administration pénitentiaire.

LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES FISCALES ET SOCIALES

Payer ses impôts est un acte citoyen. Frauder (le fisc, les Urssaf ou la CAF), c'est détourner l'argent qui devrait aller au financement des services publics et de la solidarité.

La consultation « En avoir pour mes impôts », conduite au printemps 2023, a montré que les Français souhaitent que des efforts soient faits pour lutter plus efficacement contre la fraude. En 2023, les mises en recouvrement de fraudes fiscales ont atteint 15,2 milliards d'euros.

Que financent 1 000 euros d'impôts ?



562 €

Protection sociale

Retraites : 248 € | Santé : 208 €
 Famille : 37 € | Chômage : 29 €
 Autre solidarité : 26 €
 Aides au logement : 14 €



90 €

Éducation



67 €

Fonctionnement
des administrations
publiques



66 €

Soutien aux activités
économiques



46 €

Transports et
équipements collectifs



34 €

Charge de la dette



31 €

Défense



25 €

Sécurité



25 €

Culture et loisirs



22 €

Recherche



18 €

Environnement



10 €

Infrastructures



4 €

Justice

ZOOM SUR : LA TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte et le traitement des déchets ménagers coûtent **11 milliards d'euros par an en France**. Pour financer ces importantes dépenses, la plupart des collectivités locales prélèvent une **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**.

Transmise en même temps que la taxe foncière, la TEOM est redevable par le propriétaire d'une habitation, qui peut en répercuter le coût sur ses éventuels locataires. Au final, pas moins de 58 millions de Français vivent dans une collectivité locale ayant recours à la TEOM pour financer la gestion des déchets.



LES DÉCHETS S'ACCUMULENT

Le constat est alarmant : chaque habitant jette **561 kg de poubelles par an**, un chiffre en hausse de 20 kg sur 1 an (soit +3 %). La tendance n'est pas bonne. Avec, là encore, d'importants écarts d'une collectivité à l'autre : dans les 10 % des territoires les plus polluants, le volume annuel par habitant s'établit à plus de 818 kg, là où il ne dépasse pas 460 kg dans les communes qui génèrent le moins de déchets ménagers et assimilés.

COÛT DE GESTION EN HAUSSE

La tendance est aussi à la hausse côté budget de fonctionnement. En moyenne, la collecte et l'élimination d'une tonne de déchets coûtent 244 €, un chiffre en hausse constante. Les gestionnaires justifient les augmentations par plusieurs raisons : nouvelles méthodes de traitement conformes aux objectifs environnementaux de la loi Agec, hausses du prix de l'énergie, du carburant, réouvertures de déchetteries fermées lors de la pandémie de Covid, revalorisations salariales... Mais les écarts de coûts de gestion varient fortement selon la collectivité. Ainsi, dans les 10 % des communes les plus chères, la collecte et l'élimination d'une tonne de déchets ménagers coûtent 300 € alors que dans les communes les moins dispendieuses, ce montant est de 163 €.



LES BONS GESTES

TRI DES DÉCHETS

POURQUOI TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Ils représentent 27 % des ordures ménagères. Il n'y a aucun intérêt à les brûler pour les éliminer car ils sont principalement composés d'eau. Par contre, ils peuvent être transformés en compost pour venir enrichir le sol, ou méthanisés pour produire une énergie verte.

Le tri des déchets est un geste à la fois citoyen, écologique, économique et solidaire, favorisant l'insertion professionnelle.

VALORISER CE QUE L'ON PEUT

EN ADOPTANT DES POULES :

150 kg de déchets en moins transformés en œufs. Elles mangent des épluchures de légumes et fruits, du pain, de la charcuterie, des crevettes, les restes des repas, l'herbe fraîche, les croutes de fromages, les coquilles de crustacés.

EN UTILISANT UN COMPOSTEUR :

Il est possible de valoriser 1/4 de sa poubelle grâce au compostage. On peut y mettre les déchets de cuisine, les déchets de jardin mais aussi certains déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, papier journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette), plantes d'intérieur...

Composter, c'est accélérer la transformation naturelle des déchets organiques.

Les composteurs sont gratuits, il suffit de les demander par téléphone ou en remplissant le formulaire en ligne sur www.cauxseine.fr

IMPORTANT :

Les demandes sont actuellement placées sur une liste d'attente en raison de la forte demande et des difficultés d'approvisionnement au niveau national, il est donc fortement recommandé de réaliser cette démarche au plus vite pour obtenir un équipement dans les meilleurs délais

Service rudologie de Caux Seine aggro : 02 32 84 00 35



Ce que nous trions aujourd'hui, nous en bénéficierons sous une autre forme demain !
Quelques exemples : en recyclant 670 canettes d'aluminium, il est possible de fabriquer un vélo. Une bouteille en verre recyclé, peut servir à fabriquer une nouvelle bouteille.

C'EST PRATIQUE

DESTRUCTIONS DE NIDS

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la mairie continue de prendre en charge les dépenses de destructions des nids, de frelons asiatiques, de frelons européens et de guêpes.

En cas de découverte d'un nid, vous devez faire un signalement à la mairie qui est seule habilitée à appeler l'entreprise pour intervenir. La mairie établira un bon de prise en charge afin que l'entreprise CB Multi Services intervienne dans les 48h.

ORDURES MÉNAGÈRES

Il y a encore des habitants qui ne rentrent pas leurs bacs à ordures ménagères après la collecte, et qui les laissent sur la voie publique plusieurs jours ou même parfois toute une semaine.

Il est interdit de laisser vos bacs sur la voie publique. Pour des raisons de propreté et pour améliorer notre cadre de vie, il vous est demandé de sortir vos contenants la veille au soir et de bien vouloir les rentrer au plus tôt après la collecte.

Quand vous les laissez sur la voie publique, ils gênent le passage (poussettes), peuvent se retrouver sur la route et provoquer un accident, (voitures, cyclistes...).

JE DÉMÉNAGE, JE M'INSCRIS

Lorsque vous déménagez, il est important de mettre à jour votre adresse sur les listes électorales pour vous assurer de pouvoir voter dans votre nouveau bureau de vote. Cette démarche peut généralement être effectuée en ligne, par courrier ou en personne auprès de votre mairie. Il est recommandé de procéder à cette mise à jour dès que possible après votre déménagement pour éviter tout retard ou complication.

En France, les électeurs reçoivent une nouvelle carte électorale lorsqu'ils changent d'adresse. Cette carte indique le bureau de vote auquel vous êtes rattaché et votre numéro d'émargement, ce qui facilite la recherche de votre nom dans la liste et réduit le temps d'attente pour l'émargement

ENTRETIEN DE VOS ESPACES VERTS :

Les beaux jours sont de retour, voici quelques rappels concernant l'entretien de vos jardins.

Tontes de pelouse et utilisation d'appareils de jardinage ou de bricolage à moteur

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017 précise les horaires pendant lesquels **vous pouvez tondre votre pelouse et utiliser des appareils à moteur :**

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vos déchets verts sont à conserver sur votre terrain, ou les porter en déchetterie pour y être valorisés. Il est interdit de les déposer en bordure de route ou sur le terrain de votre voisin.

DÉCHETTERIE DE LILLEBONNE

La déchetterie de Lillebonne est ouverte à tous les habitants de la commune.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h.

Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Fermé le dimanche et jours fériés.



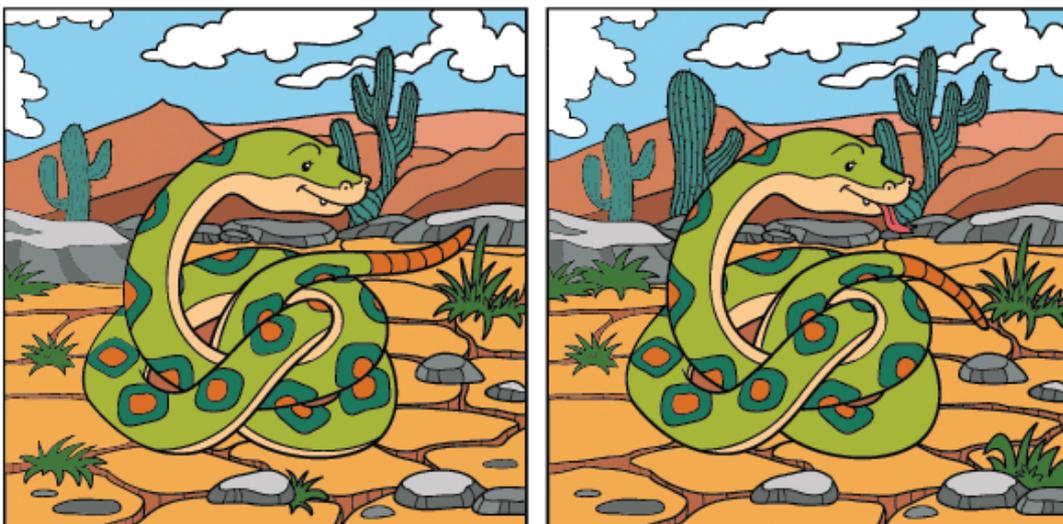
JEUX & RÉFLÉXIONS

ÉNIGMES

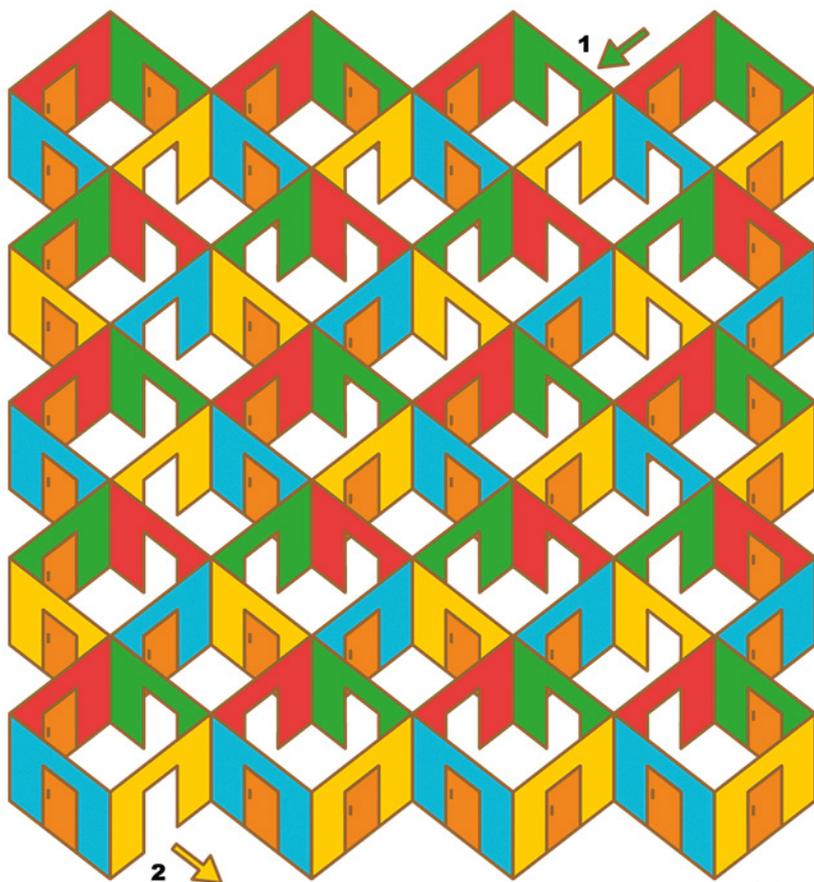
1. Avant-hier, Catherine avait 17 ans ; l'année prochaine, elle aura 20 ans. Comment est-ce possible ?

2. $20 + 20 + 20 = 60$. Comment obtenir également 60 en n'utilisant que 3 fois le même nombre, sans que celui-ci soit 20 ?

12 ERREURS



LE LABYRINTHE



SOLUTIONS JANVIER 2023

1. Je suis grand quand je suis jeune et petit quand je suis vieux, qui suis-je ?

Une bougie

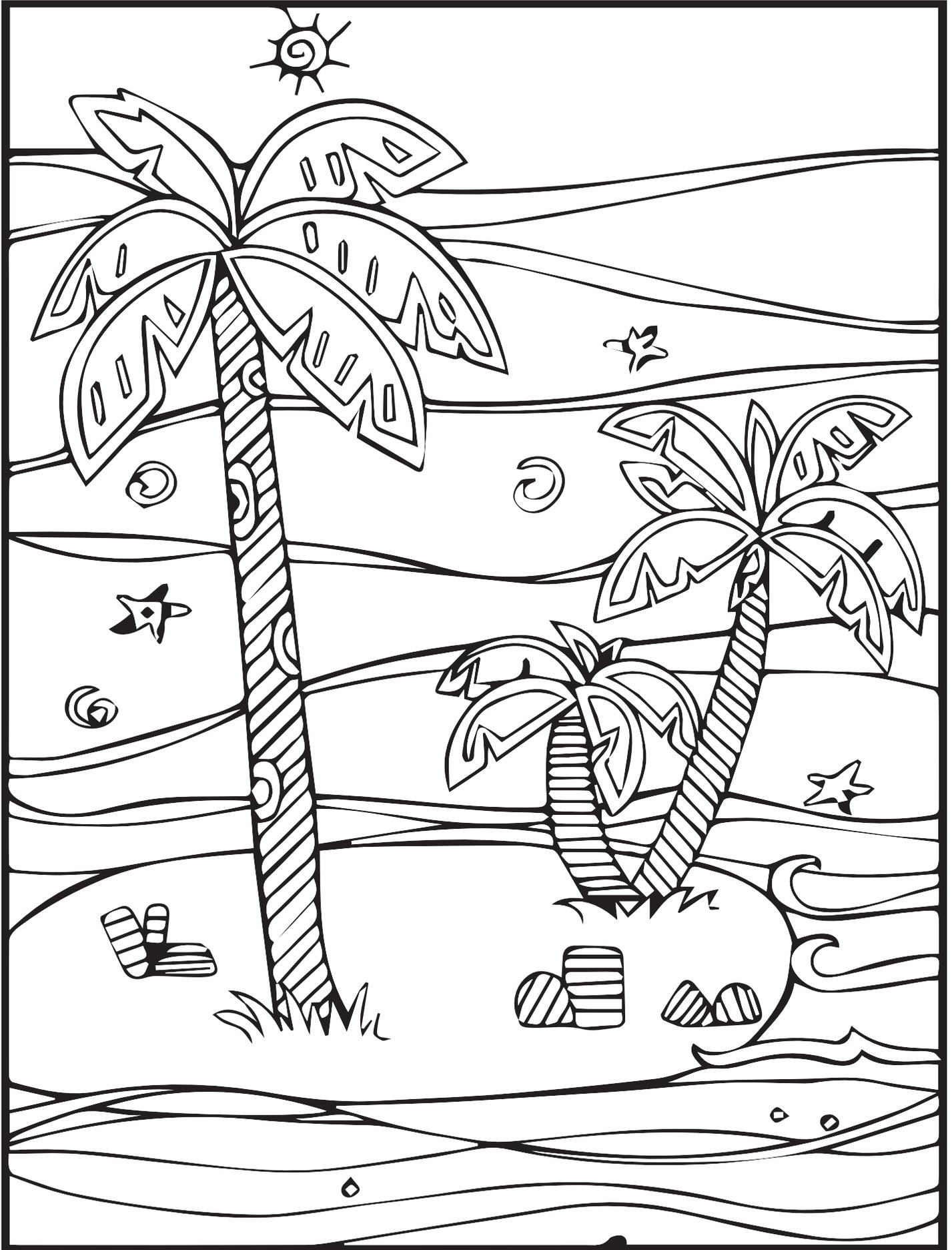
2.

SOLUTION

2	7	6	= 15
9	5	1	= 15
4	3	8	= 15
= 15	= 15	= 15	= 15

Solution Anagrammes :

Emmanuel Macron, Corine LEPAGE, Arnaud Montebourg, Marine Le Pen, Martine Aubry, François, Fillon, Laurent Fabius, Alain Juppé, François Baroin, Ségolène Royal.



Sortie

Jeux Paralympiques

sam. 7 septembre 2024

Venez assister aux finales d'athlétisme au stade de France !



SUR INSCRIPTION #

* 20€ PAR PERSONNE

INSCRIPTION VALIDÉE DÈS RECEPTION DU PAIEMENT

RESERVÉ AUX FOLLEVILLAIS JUSQU'AU 31 JUILLET 2024

LES MINEURS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE



Saint Jean de Folleville